Vol. V No 246

LE NUMERO 2 SOUS

L'AUTORITÉ

SAMEDI 7 SEPTEMBRE 1918

LE NUMERO 2 SOUS

162 ST-DENIS — GASTON MAILLET, directeur — REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS — GILBERT LARUE, rédacteur en chef

Abonnement:
Par malle . . . $2.00 par année
Tél. Est 893

Un ouvrier offre de souscrire dix piastres

Nos nostradamus se trompaient

L'école qui, dans la province de Québec, anathémisait les alliés, a le nez dans la fiente

Des gens désappointés à l'heure actuelle — quelques-uns même désappointés jusqu'à la neurasthénie — sont les tenants de cette école qui, pendant les trois premières années de la guerre, abreuva la province de Québec de prophéties toutes plus défavorables les unes que les autres aux Alliés, et dont la voix de malheur ne fut éteinte à la fin que sous la menace du coup de massue de la censure.

Or, comment se sont réalisées les prédictions de ces Nostradamus?

L'EGOISME BRITANNIQUE

Ils nous disaient: "C'est l'Angleterre qui a voulu cette guerre. Les Anglais se battront jusqu'au dernier Français. Eux ne s'exposeront pas et retireront les marrons du feu après être restés les bras croisés."

Or, l'ambassadeur allemand en Angleterre, prince Lichnowsky, s'est chargé lui-même d'apprendre au monde que le seul coupable était le parti militaire prussien. Les Anglais ont perdu plus d'un million d'hommes depuis le début des hostilités. Ils broient actuellement les Teutons comme du blé, de Péronne à Ypres. Et ils sont les premiers à réclamer l'Alsace-Lorraine (un assez gros morceau, peut-être) pour la France.

LA FRANCE ANTI-CATHOLIQUE

Nos prophètes de malheur nous disaient encore: "La France, nation anti-catholique, sera punie de ses iniquités. Paris, la Babylone moderne, doit être prise et rasée. Place à l'Allemagne religieuse. Place au Kaiser et à son "bon Dieu allemand". Vive l'Allemagne au-dessus de tout"!

Or, c'est la France qui fut l'armure sur laquelle s'ébrécha la lourde épée du Kaiser, pendant que sous ce couvert ses alliés complétaient leurs armements. Paris, capitale de la civilisation, est à l'abri du sort que lui réservaient les Barbares. Quoique la séparation de l'Eglise et de l'Etat existe en France, comme elle existe aux Etats-Unis sans que personne n'y trouve à redire, chaque Français est libre de professer la religion qui est sienne. Et les plus grands ennemis du catholicisme se trouvent être ces Allemands qui éprouvent un plaisir sadique à détruire les cathédrales gothiques, à assassiner femmes et enfants dans les temples le Vendredi Saint, et à profiter de la Fête Dieu pour bombarder les processions après avoir obtenu, par l'entremise du pape qu'ils avaient trompé, l'immunité pour eux de la part des Alliés, le jour de la Fête du Très Saint-Sacrement.

LA TENDRE GERMANIA

Enfin, nos devins nous disaient encore: "Nous serions infiniment mieux, nous Canadiens-français, si le Canada était une colonie germanique au lieu d'être une colonie britannique. C'est alors que nous jouirions pleinement de nos libertés, nos institutions, nos lois. Nous serions traités aux petits oignons, en enfants gâtés. Prions, prions, mes frères pour le triomphe de la douce et vertueuse Allemagne..."

Or, voici de quelle façon l'Allemagne traite ceux qui lui tombent sous la patte. Que l'exemple des malheureux Alsaciens-Lorrains serve de leçon à nos prophètes, s'ils sont capables d'en recevoir, des leçons. Voyons donc ce que nous apprend un communiqué:

"Des divisions de la garde anglaise ont fait des prisonniers dans le secteur de Bapaume, pour la plupart de naissance alsacienne. Ces hommes se plaignirent d'avoir été lancés au plus fort de la lutte et abandonnés sans soutien d'aucune sorte à leurs côtés. Par ailleurs fut capturé un ordre général coïncidant avec des instructions du général von Boehm, prescrivant l'envoi d'Alsaciens au front, parce que des renforts étaient urgents, mais avec cette instruction impérative de les surveiller de très près, de les espionner au besoin et de les inspecter très souvent."

De ces deux faits rapprochés il résulte donc que la politique allemande est à la fois de suspecter ceux qu'elle a conquis et de les sacrifier.

Si par hasard nous tombions sous le joug allemand, n'est-ce pas que voici un alléchant avant-goût de ce qui nous attendrait à la prochaine guerre dans laquelle serait impliquée Germania?

PLACIDE BEAUSET

De bons comptables et non des Tertulliens

C'est ce que des parents catholiques veulent que soient leurs fils en les faisant changer d'écoles

"L'Autorité" ne mériterait pas son titre de journal catholique si elle ne déplorait le fait que des parents retirent leurs enfants des écoles de la Commission catholique pour les envoyer à la Commission protestante. Ce fait a été mis en lumière pendant la dernière séance du bureau central des écoles catholiques.

Convenons néanmoins que ces parents aveuglés ont une excuse, puisqu'ils allèguent que leurs enfants y trouveront leur compte, à savoir mieux l'anglais et l'arithmétique et partant seront plus en état de gagner leur vie avec succès.

Gagner sa vie! il nous a toujours semblé, à "L'Autorité", que c'était un peu pour cela qu'on allait à l'école.

Nous étions prêts à reconnaître que le catéchisme avait sa place toute marquée à côté du français, de l'anglais et de l'arithmétique à l'école primaire; mais qu'on nous pardonne notre étonnement de voir quelle large place on y fait sur les programmes à l'apologétique.

Notre ignorance en pédagogie — sans doute — ne nous permettait pas d'apprécier quel avantage un commis de chez Dupuis, qui mesure de l'indienne et de la flanelle, pouvait retirer d'être un profond théologien.

Dans notre candeur, nous eussions compris que ledit commis, pourvu qu'il eût une once d'ambition, préférât davantage être ferré sur la comptabilité que sur la science de Tertullien.

Le résultat de l'anachronisme que nous signalons est que le commerce, source principale de la richesse d'une nation, passe des mains canadiennes-françaises à celles d'étrangers tout récemment débarqués au pays. Une marche d'un quart d'heure rue Sainte-Catherine édifiera plus là-dessus qu'un article d'une colonne.

Porteur d'eau, scieur de long, videur de latrines, il n'y a pas de sot métier, mais pourquoi les Canadiens-français limiteraient-ils à ce leur ambition et n'écouteraient-ils pas plutôt le Père Didon, qui conseillait à ses ouailles: "Enrichissez-vous!"

Certes, nul ne déplore plus que "L'Autorité" l'erreur de ces parents canadiens-français envoyant leurs petiots à autre enseigne qu'à la Commission scolaire catholique; toutefois, quand nous voyons nos professeurs laïques, si habitués à courber l'échine, traités en parias dès les bancs de l'Ecole Normale, relever la tête et refuser de s'engager pour des salaires dérisoires, n'est-ce pas à appréhender que ce lamentable exode des enfants vers la Commission protestante ne devienne général?

JULES CRAPAUD

Montréal-Est fait déjà saigner le Divin Coeur

Sitôt après s'être consacrée au Sacré-Coeur, cette municipalité se met en frais d'emprunter $125,000 pour payer des rues et des ruelles en pleins champs

Joli pot aux roses

Lorsque le Conseil de Montréal-Est, maire Versailles en tête, avec les échevins Berthiaume, Denis et Têtreault, ces bons apôtres, à ses côtés, consacra sa municipalité au Sacré-Coeur, "L'Autorité", tout en admirant ce geste pieux, fit quelques réserves.

Comme ces messieurs, lors de la consécration, firent le voeu de placer une statue du Sacré-Coeur dans la salle des délibérations municipales, "L'Autorité" exprima la crainte que par des résolutions sujettes à caution ou de mauvais votes, les pires consorts de Montréal-Est ne fissent bientôt saigner le divin coeur.

Or, il est heureux que la statue ne soit pas encore en place, car des flots de sang arroseraient déjà les parois de la salle du Conseil.

Jugez plutôt, amis lecteurs:

Montréal-Est se trouve actuellement en instance, à Québec, pour obtenir l'autorisation de négocier un emprunt de $125,000.

De cet emprunt, une somme de $65,536.20 sera déposée à la banque au crédit de Montréal-Est pour remplacer une pareille somme affectée au paiement d'un billet souscrit pour l'achat de rues et ruelles dans les broussailles. Il paraît même que depuis leur consécration au Sacré-Coeur les bonzes de Montréal-Est sont devenus si naïfs que le billet a été payé hors de leur connaissance, le porteur s'étant par un miraculeux hasard présenté à la banque un jour que Montréal-Est avait juste assez de fonds pour régler cette petite dette.

Une somme de $50,000 servira à la construction d'un poste de police et de pompiers.

Et la balance, soit près de $10,000, est destinée à combler la dépréciation de certaines débentures; car il faut vous avouer, amis lecteurs, que les débentures de Montréal-Est sont en baisse, ce qui n'est pas étonnant quand on songe que le déficit dans la caisse municipale atteint cette année $30,000.

—Comment se fait-il que Montréal-Est achète des rues et des ruelles, qui devraient être concédées par les propriétaires riverains? s'enquit avec raison sir Lomer Gouin, lorsqu'une députation de Montréal-Est se présenta devant le cabinet provincial, ces jours derniers, afin d'obtenir permission d'emprunter.

La réponse fut qu'on avait eu besoin de ces rues et ruelles pour y placer les égoûts nécessaires aux maisons du voisinage.

Or, il s'agit de rues et ruelles en pleins champs, payées par les bonzes de Montréal-Est 10 centins le pier.

L'étonnant, pour qui connaît le nom du vendeur, le nom du porteur du billet, et le nom du bureau légal avisant tout ce monde, est que Montréal-Est n'ait pas payé lesdites rues et ruelles 20 centins le pied.

D'autant que Montréal-Est, d'un geste large, jette son argent par les fenêtres: $20,000 de bonus à une manufacture qui en vaut peut-être en tout $12,000, bonus par-ci, bonus par-là.

Mais ceux qui, dans Montréal-Est, ont une véritable dévotion au Sacré-Coeur le prient de tout leur coeur afin qu'il inspire au gouvernement provincial l'anéantissement de cet emprunt, ou, à son défaut, que ce soit le gouvernement fédéral qui le pulvérise.

Nous aurons l'occasion du reste de reparler à nos lecteurs de Montréal-Est, de même que de la Pointe-aux-Trembles, une autre municipalité qui pensait à se consacrer, mais dont le ciel, et avec trop de raison, hélas! n'a pas voulu.

ROSSERIE

—Vous verrez, c'es une femme charmante. Et un talent!... Elle fait des vers...

—Elle ferait mieux de les rincer.

⁂

TOUT NATUREL

—Comment, docteur, vous me prenez dix francs pour me dire que j'ai le charbon?

—Vous savez bien que, vu les circonstances actuelles, le charbon coûte cher!

Comme point de départ d'une souscription de $100, qui serait offerte à Me Aimé Geoffrion, bâtonnier du Barreau, pour l'engager à rechercher ce jeune avocat de la Côte de Liesse, célibataire embusqué sur la terre de ses ancêtres

Morial, le 5 septembre 1918

Messieurs de l'Autorité,

J'sus qu'un povre ouverrier, moé, mais y me semble que vous avé sacrement réson d'ouvrir les colonnes de votre si estimable journal à tou ceuse qui demandent que ce jeune avocat de Côte de Liesse qui fait l'habitant parte pour la yerre.

J'lis des fois le "Canada", parce que j'sus libéral et qu'on nous di que l'"Canada" c'est l'organe des libaraux. Y a des fois qu'y est bêtement bête. L'sénateur Béique, qu'on di son propriétère, f'rait ben mieux de payé ses reporters plus que $10 par semaine, afin qu'y nous donnent queque chose de moins mal foutu. Nous ôtes, ouverriers qui sommes peu instruis, qui avons point fait un cour classique, nous gagnon ben plus qu'ça.

En tout cas, l'"Canada" avait l'ôte jour une fin d'artique ben tapée, y disait:

"Il est impératif au gouvernement de mettre la main sur tous les jeunes gens célibataires de la première classe, car, à lire les déclarations de certains ministres, on peut s'imaginer que le gouvernement n'est pas disposé à renoncer à faire d'autres appels, c'est-à-dire à appeler une autre classe, si la première ne peut lui fournir son contingent autorisé de 100,000 hommes.

Il y aurait une injustice incontestable à appeler des hommes mariés au service, sans avoir épuisé positivement tous les éléments de la classe des célibataires.

Moé, j'sus le père de trois p'tits enfants qui s'ront élevés par ocune de nos grandes familles, les Decary, les Béique, les Geoffrion, si j'pars pour la yerre. C'es pourquoé j'veux que tous les garsons partent avant les hommes mariés. C'est rien que justice, d'ailleur. Y a des avocas qui restent garsons pour mieux courir la galipotte; et y continuront de courir la galipotte pendant que nous ôtes, hommes mariés, ayant femmes et enfans, on nous enverra de l'ôte côté! Non, j'pense pas que M. Borden laisse fère ça comme ca.

Vous écrivé ben l'anglais, vous ôtes. Ecrivé y doncque, à M. Borden, pour y dire qu'un jeune avoca fait l'habitan à la Cote de Liesse afin de resté icitte et d'envoyé les gens mariés à sa place, et dites-y aussi, à M. Borden, qu'un gas qu'é assé fort pour fère l'habitan est capable d'allé aux tranchées.

Y a toujour des imittes de fère semblan de fère l'habitan pour fère tué les poves péres de famille. Qu'y soit parent avec un ministre de Québec, un gros bonnet de l'hotel de ville et un gros avocat, tou ça, ça fait rien. Dans une yerre pour la démocrassie, chacun est égo, n'est-ce pa?

Voilà pourquoi moé, qui sus pourtant pas ben riche, j'offre de souscrir $10 dans une souscription qui serait fète afin de réunir $100 qui seraient donnez au bâtonnier du Barro, Mtre Aimé ou Aimable Geoffrion (je me rappelle pu quoi) pour qu'il consacre une journée de son précieu temps pour allé sortir des fossés de Côte de Liesse ce jeune avoca qui veu pas allé aux tranchées.

Y pourrait partir le matin par les p'tits chars. Ça lui prendrait pas ben d'heures pour trouvé ce jeune avoca qui s'cache su l'bien paternel. La terre doit pas être si grande que ça, parce qu'on en a pas mal vendu en lots, du temps du boum, quand les agents d'immeubles y se promenaient d'un boute à l'aute de l'ile en auto.

En tou ca, si M. Geoffrion ne l'a pas trouvé le midi, y pourra diner d'un porc and beans, puis recommencer à chercher son avoca jusqu'à ce qu'y le trouve.

Mon 10 piastres est prêt, MM. de L'Autorité. Je vous l'enverré aussitôt que vous auré ouvert la souscription pour payé la journée de cent piastes de M. Geoffrion.

Vote ben dévoué

F.... O....

1518a Bordeaux.

La main d'oeuvre fait défaut pour la moisson

(Spécial à l'"Autorité")

Ottawa, 6. — Le travail des moissons bat son plein dans l'Ouest-canadien, et bien que le rendement du blé ne soit pas aussi considérable qu'on l'avait d'abord espéré, il n'est pas aussi mauvais non plus qu'on l'avait ensuite craint. C'est la province de l'Alberta qui se trouve à avoir le plus souffert des pluies, gelées et périodes de sécheresse dont eurent tour à tour à souffrir les prairies.

Le Manitoba et la Saskatchewan, d'autre part, ont à souffrir elles aussi d'un impedimentum: le défaut de main-d'oeuvre. Il faudrait 5,000 hommes de plus dans le Manitoba et 10,000 dans la Saskatchewan.

On comptait ce printemps sur le travail féminin, mais par manque d'organisation il se trouve que celui-ci est à peu près nul au Canada, alors que 300,000 femmes travaillent en ce moment sur les fermes en Angleterre.

Les nouvelles ridicules mises en circulation par certains journaux ce printemps, à l'effet que femmes et jeunes filles de l'Est seraient transportées dans l'Ouest pour y servir à la repopulation n'ont pas été sans contribuer à calfeutrer la main-d'oeuvre féminine.

LE MARECHAL "DEUX-SOUS"

De M. Ch. Le Goffic, dans le "Petit Parisien":

A la chasse comme à la guerre, Foch a la main chaude et le geste prompt, mais le coup-d'oeil sûr. C'est l'homme des déclics foudroyants...

A Trefcunteuniou, c'était en outre le plus simple, le plus cordial des voisins, familier avec chacun, le parler vif et militaire, et qui allait droit son chemin sans craindre le qu'endira-t-on.

—Mais, colonel (ou général), lui objectaient ses amis, ce que vous faites là est bien imprudent et pourrait nuire à votre carrière.

—Je m'en f... comme de deux sous, répliquait Foch.

L'expression venait si souvent dans sa bouche que nos poilus, qui aiment les sobriquets et avaient baptisé Galliéni "le père la Quille", Joffre "le grand-papa", Castelnau "le bonhomme Noel", Pétain "Passe ront pas", n'appelaient plus Foch que "le général Deux-Sous".

Autour du monde

FROM PARIS...

Au camp d'aviation de Toronto, les élèves aviateurs donnent chaque semaine des concerts qui obtiennent beaucoup de succès auprès de la société de la ville. Nos jeunes Canadiens-français, très nombreux au camp, y exécutaient récemment plusieurs chansons de notre répertoire national et au sortir de la séance, on pouvait entendre nos bons Torontoniens vanter le beau talent des jeunes aviateurs "recently arrived from Paris."!

⁂

EN ANGLETERRE

En Angleterre, les deux tiers des rebuts de mouture du blé qui autrefois étaient donnés en nourriture aux porcs et aux animaux de la ferme, sont maintenant utilisés dans la préparation du pain. Il en est de même de l'orge et du blé-d'Inde que l'on employait autrefois pour la nourriture des animaux.

Au moyen de ce procédé la Grande-Bretagne s'est assurée un approvisionnement suffisant pour fournir du pain pendant treize semaines. Cette quantité est prise en ligne de compte, avec la coopération que fourniront les Etats-Unis et le Canada, afin de permettre à l'Angleterre d'attendre l'époque des prochaines moissons.

⁂

LA DIMINUTION DES NAISSANCES EN ALLEMAGNE

La diminution des naissances prend de graves proportions en Allemagne. La situation est la même dans toutes les parties de l'empire. C'est ainsi que dans la circonscription de Minden (Westphalie) on enregistrait, en 1897, 2,023 naissances pour une population de 50,000 habitants. Depuis, cette population a augmenté de 30,000 habitants, et les naissances, pour l'année 1917, n'ont été que de 1,050. Les journaux poussent de véritables cris d'alarme et manifestent la plus vive appréhension pour l'avenir de l'Allemagne.

⁂

L'ESPIONNAGE PAR AVIONS

Il faut croire que les Boches ont imaginé de faire déposer par des avions leurs espions sur le sol français, car le général directeur des services d'étapes invite d'une façon pressante toutes les personnes qui seraient témoins de l'atterrissage d'un avion boche, ou tout au moins suspect, d'en aviser d'urgence les autorités militaires et à défaut les autorités civiles; dans le cas où un passager serait déposé à terre par l'avion, on devrait aussitôt s'en emparer pour le conduire à l'autorité militaire et, si ce n'était pas possible, de remarquer le signalement de ce voyageur, ainsi que la direction qu'il prendrait pour s'enfuir pour pouvoir le faire arrêter.

Une prime sera accordée par le service des étapes à toute personne qui aura ainsi capturé ou fait capturer un aviateur suspect.

⁂

EN FRANCE

Le coût de la vie en France, d'après un chiffre établi par le ministre du Travail, a monté de 132 pour cent depuis quelques années. Le calcul est fait en se basant sur les prix moyens de treize articles indispensables.

A lire en 2ème page

—L'odieuse exploitation des conscrits par certains membres du Barreau.

—Quel cas les dentistes font d'une loi de leur Bureau.

M. Patenaude chef d'opposition à Québec

(Spécial à l'"Autorité")

Québec, 6. — Si vous lisez, comme moi, la "Minerve", l'organe de M. Sauvé, chef de l'opposition provinciale, vous devez vous rendre compte qu'il prendra bien du temps à renverser le gouvernement avec cet engin-là, qui ne sort des presses qu'une fois par mois et qui en est encore à la politique de La Fontaine et de Cartier.

Les Canayens se souviennent si peu de La Fontaine, de nos jours, qu'on n'a qu'à aller sur le parc portant son nom, à Montréal, pour y trouver une espèce de pierre tombale qui attend son monument depuis une douzaine d'années. Ce monument qui ne vient jamais est celui de La Fontaine. Quant à Cartier, sa politique est aussi inconnue du Canayen d'aujourd'hui que celle de l'homme dans la lune.

Pour en revenir à la "Minerve", vous avez pu y lire que "lorsque viendra le temps de s'organiser en vue de la consultation électorale, Arthur Sauvé ne se cramponnera pas à son titre de chef de l'opposition; il fera la convention qu'il a voulu avoir l'an dernier et les adversaires du gouvernement Gouin auront alors la liberté de se choisir le chef qu'ils désireront."

Déjà, ici, à Québec, on commence à chuchoter que ce futur chef de l'opposition est trouvé dans la personne de ... l'honorable M. Patenaude. Quand sera-t-il choisi officiellement? Cela dépend de la date de la convention promise par M. Sauvé. Et l'on s'imagine sans peine que celui-ci ne soit guère pressé de la convoquer, cette convention, depuis que le chef de l'opposition jouit d'un bonus annuel respectable, dû à la munificence de sir Lomer Gouin.

Rendons grâces à la prohibitton

Dans le bas de Québec, c'est du delirium tremens—A Québec, l'exposition en est polluée.—A Toronto, vive la cocaine!

Fraserville, 5. — Tous les curés du bas de Québec versent des larmes grosses comme des bouchons de carafes en songeant qu'ils ont pu favoriser la prohibition à la demande d'un John H. Roberts, qui leur faisait accroire que s'ils ne se dépêchaient pas "d'assêcher" la contrée le clergé protestant les devancerait et en réclamerait le mérite.

Nos bons prêtres se disent aujourd'hui qu'ils auraient mieux fait de renvoyer John H. à Edna Robertson plutôt que d'écouter ses sornettes. La bière de tempérance plonge les gens dans le delirium tremens, et il se fabrique un peu partout, à l'aide d'alambics primitifs, un whisky qui finira par rendre fous les buveurs qui ne le sont pas encore.

Québec, 5. — Des agents du revenu provincial ont saisi hier sur les terrains de l'exposition près de deux cents caisses de bière non libellées et aussi des liqueurs alcooliques.

Toronto, 5. — On n'a jamais vu tant de gens s'adonner à la cocaïne ou à la morphine que depuis la prohibition. Le commerce des terribles drogues tend à se généraliser dans la Ville Reine.

Les agents américains ont arrêté à New-York, en une seule journée, 26,000 réfractaires à la loi militaire.

Ceci prouve qu'on ne se moque pas impunément de la loi, qu'on soit haut ou bas dans l'échelle sociale, aux Etats-Unis.

Ici, ce ne semble pas être la même chose, du moins si nous en croyons "L'Evénement", qui imprime:

"Si quelqu'un connaissait vraiment un embusqué de marque protégé par l'argent de sa famille et par la corruption, ce serait son devoir de le dénoncer publiquement ou privément au ministre de la Justice."

Economisez

Economisez, afin d'être en mesure de souscrire au prochain Emprunt de la Victoire.

Economisez, afin d'être en mesure de contribuer, petits et grands, à la victoire des Alliés.

Parc King-Edward

Profitez des derniers jours de l'été pour vous rendre à cet endroit d'amusements sans égal autour de Montréal.

J. A. BEAULIEU, avocat
180, St-Jacques. Tél. Main 4563

Beaubien & Lamarche, avocats
187 rue ST-JACQUES Tél. Main 2226

Fontaine & Labelle, avocats
51 rue ST-JACQUES. Tél. Main 972.

Perron, Taschereau, Rinfret, Vallée & Genest, avocats
11 PLACE D'ARMES Tél. Main 3260.

Dessaulles & Garneau, avocats
88 Notre-Dame Ouest. Tél. Main 4110

MARSAN, G. A., avocat
20 rue St-Jacques Tél. Main 1997

T. PAGNUELO, C.R., avocat
20 rue St-Jacques Tél. Main 3688

MILLETTE, N.-A., K.C., avocat
97 St-Jacques Tél. Main 2789

Mathieu A. PAPINEAU, avocat
180 St-Jacques. Tél. Main 2279

Bédard, Rodolphe
EXPERT-COMPTABLE
Membre de l'Institut des Comptables
137, RUE McGILL—Téléphone Main 8787

Beauregard, H., Entr. Général
Edifice Power. Tél. Main 4166

SAINT-AMOUR, ERNEST
COMPTABLE ET LIQUIDATEUR
11 Place d'Armes Tél. Main 3285

Bercovitch, Lafontaine et Cie
260 St-Jacques. — AVOCATS — Main 510

TURCOT, NAP., Plombier
1606 Boul. ST-LAURENT Tél. St-Louis 266

Jacobs, Hall et Cie, avocats
82 CRAIG O. Main 4416

CASGRAIN, P., M.P., avocat
107 St-Jacques Tél. Main 8060

Sevigny, Hon. Albert, C. R.
120 Saint-Jacques Tél. Main 3751

"L'Autorité" est publiée et éditée par l'"Autorité" Co. Bureau: 162 rue St-Denis. Téléphone Est 893. La Compagnie d'Imprimerie Godin Limitée, 41 rue Bonsecours, coin rue Champ de Mars, en est l'imprimeur.

Le lieut. RODDY LEMIEUX

Mort au champ d'honneur

Une universelle sympathie s'adresse à la famille de ce héros couché dans la tombe en pleine jeunesse, à l'instar de Guynemer et de tant d'autres, animé comme eux de la foi la plus inébranlable dans la victoire et léguant aux soldats canadiens-français un souvenir impérissable qui exaltera leur esprit de sacrifice et provoquera chez eux les plus nobles émulations.

(L'AUTORITE)

"Il est mort en héros et la gloire qui entoure une telle mort apporte un sentiment de fierté au milieu des regrets et du deuil."

(Sir Lomer).

L'ignoble exploitation des conscrits

Comment il est démontré que "L'Autorité" avait raison de demander au Conseil du Barreau une enquête.—Le ministre de la Justice, à Ottawa, décide d'agir contre les exploiteurs

Des milliers de parents sont saignés à blanc

"L'Autorité" continue d'avoir raison.

La modestie seule nous empêche d'énumérer ici les innombrables cas où nous étions "in the right way".

Pourtant, nous en citerons un, à cause de son importance.

Il y a plusieurs semaines déjà, "L'Autorité" demandait avec insistance au Conseil du Barreau de tenir une enquête sur l'odieuse exploitation dont avaient été victimes des milliers de conscrits de la part de trop nombreux avocats.

Le Conseil du Barreau nous répondit:

"Portez des accusations spécifiques, et nous ferons l'enquête."

Le piège était par trop grossier. Il nous aurait fallu mettre des détectives en branle, retenir les services des meilleurs avocats, enfin dépenser des milliers de dollars.

L'Autorité répondit:

"Nettoyez vous-même votre écurie. Vous n'avez qu'à faire appel aux exploités et ils se présenteront par milliers sur le Champ de Mars. Rien ne sera plus facile alors que de tenir l'enquête."

Le Conseil du Barreau en resta là, mais ces messieurs devaient être bientôt tirés de cette somnolence. Nous citons la "Presse" du 5 septembre:

> *Les autorités du département de la Justice à Ottawa ont maintenant la certitude que de nombreux délits de fraude et d'extorsion ont été commis un peu partout, dans le pays, depuis une couple d'années, relativement à la mise en force de la loi de conscription et des procédures en exemption qui ont suivi cette loi. Pour un, le district militaire no 4, lequel comprend la ville de Montréal et les régions avoisinantes, va être fouillé à fond dans un but d'épuration.....*
>
> *Depuis des mois, les autorités militaires de Montréal et le ministre de la Justice à Ottawa sont inondés de lettres de pères de famille relativement au système d'exploitation mis en usage par certains individus qui faisaient métier de faciliter les exemptions.....*
>
> *Le Conseil du Barreau aurait en même temps sous considération le cas d'avocats qui auraient dérogé à l'honneur de la profession en se prêtant à cette exploitation honteuse.....*

Lorsque "L'Autorité" écrivait que des avocats, se disant bien vus de tel ou juge, extorquaient des deux cents, des trois cents, des cinq cents piastres ou plus aux appelés sous les armes en leur promettant l'exemption, promesse irréalisable, et que le Conseil du Barreau semblait douter — lequel des deux avait raison?

L'AUTORITE

A l'Orpheum la semaine prochaine

Le théâtre Orphéum que dirige avec tant de maîtrise M. Edgar Becman, nous annonce pour la semaine prochaine un programme des plus intéressants, doté de deux pièces qui ont obtenu de gros succès sur les scènes parisiennes et qui ont déjà fait, il y a quelques années, leur trace heureuse sur les scènes montréalaises. "Jeunesse" qui tiendra l'affiche pendant les trois premiers jours de la semaine, est une comédie fine d'un tour sentimental captivant; c'est une oeuvre ardente et chaleureuse du goût de notre public canadien. "Jeunesse" c'est le mélancolique dernier et premier amour d'un homme séduisant, qui exigea trop de sa femme et s'en trouva puni, un jour. C'est l'histoire fraiche d'un rayon de soleil qui pénètre dans la maison sombre d'un ménage peu uni, sous les traits d'une ravissante jeune fille, rayon qui illumine tout, bouleverse tout, réchauffe tout par sa jeunesse, même le coeur de l'homme âgé qui sent naître en lui une passion irrésistible pour le petit être naïf et joyeux qui vient d'orner sa vie en passant sur son chemin.

M. Gustave Scheler tiendra le rôle de Roger Dautran, le mari; Mme Jeanne Demons, celui de Mauricette, la jeune fille; et Mme Lydie Robert, celui d'Andrée Dautran, l'épouse.

Pour les trois derniers jours de la semaine, l'Orphéum nous donnera "Sa Fille", une pièce dramatique en 4 actes de Félix Duquesnel et André Barde. Cette pièce qui obtint un gros succès à Paris, y fut créée au Théâtre du Vaudeville précisément avec M. Edgar Becman; il sera donc particulièrement intéressant de voir cette pièce représentée ici, avec un des principaux artistes de la création; c'est une aubaine dont on saura profiter.

ORPHEUM
TELEPHONE: UP. 22

SEMAINE DU 9 SEPTEMBRE

LUNDI — MARDI — MERCREDI
JEUNESSE
Comédie en 3 actes
par
André Picard.

JEUDI — VENDREDI — SAMEDI
SA FILLE
Pièce en 4 actes
par F. Duquesnel et A. Barde.
M. EDGAR BECMAN,
créateur de la pièce à Paris,
sera en tête de la distribution.

DIMANCHE, 8 SEPTEMBRE, à 8.30 hrs. P.M.
GRAND CONCERT SACRE, avec l'orchestre A. ROBERVAL et le concours de Mme BLANCHE GONTIER, M. A.-P. ASSELIN et les artistes de la troupe EDGAR BECMAN
DOUZE NUMEROS AU PROGRAMME.

Passe-Temps
SAMEDI - DIMANCHE
Grande Production de Luxe de la Cie Paramount
MARGUERITE CLARK
dans
LA CASE DE L'ONCLE TOM
Marguerite Clark interprète les deux rôles de Topsey et Coa
Les principales scènes ont été prises sur le vif là ou a eu lieu instantanément la marche des Esclaves. Hôtel de Louis et caserne Jackson à la Nouvelle Orléans.
Comédie en deux parties de la Cie Sunsluv
THE WILD WOMAN AND THE TAME LION
Lundi, Mardi, Mercredi, vue à grand spectacle:
A MILLION DOLLARS DOLLIES

PARC KING EDWARD
LE PLUS BEL ENDROIT DE LA PROVINCE POUR PIQUES-NIQUES
PROMENADE IDEALE
Les dimanches, les bateaux partent de l'Avenue Pie IX, Maisonneuve, à 9.00 et 11.00 a.m., à toutes les heures de 1.00 à 8.00 p.m.
JOUR DE LA FETE DU TRAVAIL
Le "Boucherville" quittera son quai, rue Poupart à 10.15 a.m., 2.00 et 5.20 p.m. L'"Imperial", quittera son quai Avenue Pie IX, à 9.00, 11.00 a.m., 1.30, 3.00 p.m. Adultes 50c, enfants 25.

GAYETY
Semaine du 9 Septembre
Step Lively Show
Prix populaires à la maison populaire

PARC SOHMER
Semaine du 8 Septembre
PROGRAMME EXTRA-ORDINAIRE TRES VARIE
Prix ordinaires.

BON CONSEIL
Ne perdez pas votre temps ni votre santé en essayant tous les VIEUX REMEDES. Recourez tout de suite au PRODUIT ANTISEPTIQUE et BALSAMIQUE dont le succès colossal et sans précédent s'appuie sur des MILLIERS ET DES MILLIERS DE GUERISONS. PRENEZ les
CAPSULES CRESOBENE
Vous préviendrez ou vous guérirez infailliblement:
MAUX DE GORGE,
RHUMES,
ENROUEMENTS,
GRIPPE,
INFLUENZA,
BRONCHITES,
ASTHME,
PNEUMONIE, ETC.
Essayez et vous conviendrez qu'il n'existe rien de comparable.
En vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c le flacon. Envoyées aussi par la poste, dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, sur réception du prix.
DEPOSITAIRE GENERAL:
ARTHUR DECARY
PHARMACIEN
Casier postal 592 Montreal, Can.

Les dentistes s'émancipent

Décidément, la loi du Bureau des chirurgiens - dentistes défendant d'insérer dans les journaux une annonce plus grande qu'une carte de visite fait la joie des membres de la profession.

Après une vingtaine d'autres, voici que trois dentistes viennent de s'affranchir de cette entrave: les docteurs N. Décarie, 324 Bleury; J. Rubin, Sainte-Catherine; et Chalifoux, coin des rues Vinet et St-Jacques.

Ce qui n'empêche pas le Bureau des gouverneurs de l'art dentaire de ne s'acharner que sur trois membres, en négligeant les autres. Chacun se demandera le pourquoi de cette persécution.

Que les livres soient gratuits

C'est le seul moyen d'empêcher l'exploitation à l'école

Nous ne pouvons nous empêcher de constater, avec M. Perrault, membre de la Commission scolaire catholique, que l'uniformité des livres, que l'on réalise petit à petit dans cette Commission, tend plutôt à augmenter qu'à diminuer le prix des manuels scolaires.

De sorte que si les enfants y gagnent à changer moins souvent de manuels scolaires, en revanche les parents ne réalisent pas un gros bénéfice attendu que les manuels choisis seront vendus plus cher.

Alors, que ne décrétons-nous pas la gratuité des livres de classe? Est-ce parce que certains énergumènes prétendent que c'est une mesure infernale, inventée par Lucifer, que la "Vérité" appelle si élégamment le Singe de Dieu?

Ne nous étonnons point si avec de semblables préjugés nous restons encore longtemps des ilotes.

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL

Avis est par le présent donné qu'un dividende de deux dollars et cinquante cents par action sur le capital appelé et versé de cette institution a été déclaré et sera payable à son bureau principal à Montréal, le et après mardi, le premier octobre prochain, aux actionnaires enregistrés le quatorze septembre à midi.

Par ordre du Conseil de direction,
A. P. LESPERANCE,
Gérant

Montréal le 27 août 1918.

Sympathie à la famille Brunet

A l'occasion de la mort de Mme D.-W. Brunet, de Saint-Jean d'Iberville, "L'Autorité" offre ses sympathies les plus vives à la famille de la distinguée défunte: MM. Rodolphe, Arthur et Henri Brunet, de Montréal, et Mme Tourville, d'Outremont.

L'effrayant effort de la France

Après quatre ans de guerre, elle a encore 2,700,000 hommes sous les armes

Chicago, 4 septembre. — M. Stephane Lauzanne, rédacteur en chef du "Matin", a déclaré aujourd'hui, dans un déjeuner, que la guerre n'était pas la guerre d'un peuple seulement, mais la guerre de tous les idéals contre le Germanisme.

Le distingué directeur du "Matin" a déclaré que la France avait perdu en tués seulement 1,000,000 d'hommes; un million d'hommes sont mutilés. Néanmoins la nation n'est pas au bout de ses ressources: en 1914, 1,500,000 Français étaient sous les armes, et les usines de munitions produisaient 12,000 obus par jour. Aujourd'hui, on compte 2,700,000 Français au front, et les usines produisent 300,000 obus par jour. La France a consacré à la guerre une somme équivalant à 20,000,000,000 de dollars: une somme d'environ 2 milliards de dollars a été consacrée à des emprunts à l'étranger.

MONTREAL AUTOMOBILE ASSOCIATION

BUTS POURSUIVIS ET AVANTAGES OFFERTS PAR LA MONTREAL AUTOMOBILE ASSOCIATION

1. Réunir sous l'égide d'une association tous les automobilistes locaux afin de rendre plus efficace la protection et la promotion de leurs intérêts, en un mot, afin qu'ils jouissent comme membre de tous les avantages obtenus par la co-opération mutuelle.
2. Pour solliciter et obtenir de la Cité ainsi que des gouvernements Provincial et Fédéral l'aide nécessaire pour la construction et l'entretien des bonnes routes et améliorations générales des routes publiques
3. Pour veiller et maintenir les droits légaux et voir à la protection des intérêts en général des automobilistes chaque fois et en quelque lieu que ce soit, que leurs droits soient menacés et pour encourager et supporter toute législation juste et raisonnable
4. Pour distribuer gratuitement aux membres des renseignements complets et détaillés relativement aux chemins, routes, hôtels, garages et douane. Aussi pour donner des conseils en général et prêter assistance aux membres de l'association. Pour faire connaître officiellement aux membres et visiteurs les hôtels et garages recommandables.
5. CONSEILS LEGAUX GRATUITS AUX MEMBRES.
6. Placements de signaux "DANGER," "DIRECTION," et autres enseignes aux endroits opportuns.
7. L'abolition des barrières, chemins et ponts de péage.
8. Les griefs de toutes sortes des membres recevront l'attention particulière de l'Association, et lorsque rapport sera fait au Secrétaire de courses désordonnées, etc., faites à leur insu, et pouvant causer des dommages à la propriété des membres, ils seront avisés du fait par écrit. En ceci comme en beaucoup d'autres manières l'Association peut être utile à ses membres.
9. Pour pourvoir au maintien d'un local pour club social pour les membres.
10. Guides de routes et mappes de toutes descriptions en vente à prix réduits aux membres de l'Association.
11. Taux d'assurance d'automobiles avec réduction spéciale garantie aux membres.
12. Prime annuel couvrant la période de avril le 1er à mars le 31, $5.00.

M. J. STACK, président.
T. C. KERBY, secrétaire.
BUREAUX: Hôtel Windsor.
Tél. UPT.: 7175.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 4 octobre 1918, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de une année tel que requis entre le Bureau de poste Principal de Montréal, Bureau auxiliaire rue Craig Ouest, Station Postale "A", le magasin en arrière et les gares de chemin de fer (G.T.R. C.P.R. C.N.R.) quai des bâteaux Transatlantiques, Montréal. A commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Montréal.

G.-C. ANDERSON,
Surintendant.

Département des Postes,
Ottawa, 19 août 1918.

Malgré le feu
Nou avons pris les précautions nécessaires pour servir notre nombreuse clientèle comme par le passé. En cas de retard, téléphonez Saint-Louis 4406 et vous pourrez comme d'habitude manger le délicieux pain
J. A. BROSSEAU, LIMITEE
BOULANGERS
49 RUE BOYER

M. J. Stack
Paving & Constructing Co. Ltd
Chemins, Trottoirs en Ciment, Asphalte
167, rue McCord
Tél. Main 1728

JOURS ET SOIRS — DEMOISELLES ET MESSIEURS
EASTERN Business College
182 St. Denis Tel. E 2992

Théâtre Passe-Temps

Voici une histoire du bon vieux temps; qui n'est ni un conte ni une fable ni un sujet historique dramaturgé mais bien un fait épisodique de l'époque qui a précédé à la libération des noirs aux Etats-Unis. Nous avons nommé "La Case de l'Oncle Tom", ouvrage célèbre qui peut-être a eu le plus de lecteurs en Amérique que tout autre roman de même que la version dramatique a été jouée dans toutes les langues et sur toutes les scènes des deux hémisphères. C'est cette même pièce que nous voyons — aujourd'hui et demain sur l'écran du PASSE-TEMPS.

Le spectacle est complété par *The Wild Woman and Tame Lion* comédie à dérider un mort et autres vues très intéressantes comme actualité. Lundi, mardi et mercredi, changement complet de programme, changement radical aussi car l'affiche du coquet cinéma nous annonce une pièce toute de légèreté, de sentiment délicat, d'esprit primesautier et de CHIC. Cette pièce a pour titre *The Million Dollar Dollies*, elle a été montée avec un luxe inouï: décors, mise en scène, costumes, accessoires, tout est à point et c'est justement le clou de cette production féérique.

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à MIDI, MERCREDI, LE 11 SEPTEMBRE 1918, des soumissons pour la construction d'un Pavillon "de traitement actif", d'un Pavillon "des maladies nerveuses", d'un Pavillon pour "les officiers", et d'une "Usine du pouvoir, d'une Buanderie et de Tunnels", à Ste-Anne de Bellevie, P.Q., lesquelles soumissions devront être séparées, cachetées, adressées au soussigné, et porter sur l'enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: *"Soumission pour Pavillon au traitement actif", "Pour Pavillon des maladies nerveuses", "Pour Pavillon des officiers", "Pour Usine du pouvoir, Buanderie et Tunnels", Ste-Anne"*, selon le cas; on demande quatre soumissions séparées.

On peut consulter les plans et devis et se procurer des formules de soumission aux bureaux de l'architecte en chef, du ministère des Travaux publics, Ottawa, du surintendant de l'hôpital militaire, à Ste-Anne de Bellevue, et du surintendant des édifices fédéraux, bureau de poste général, Montréal.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère, conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 p. c. du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie, des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunts de guerre et des chèques pour compléter le montant.

Par ordre,,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 22 août 1918.
245-2.

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à MIDI, MARDI, LE 10 SEPTEMBRE 1918, des soumissions pour la construction de casernes temporaires, à Dorval, P. Q., les quelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur l'enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: *"Soumission pour Casernes Temporaires, Dorval, P. Q."*

On peut consulter les plans et devis et se procurer des formules de soumission aux bureaux de l'architecte en chef, du ministère des Travaux publics, Ottawa, et du surintendant des édifices fédéraux, bureau de poste, Montréal, P. Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 p.c. du montant de la soumission, fait à l'ordre du minstre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie, des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunts et des chèques pour compléter le montant.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 24 août 1918.
245-2.

MINISTERE DES CHEMINS DE FER ET DES CANAUX, CANADA.
CANAL CARILLON.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour la reconstruction d'une partie de la jetée conductrice nord-est, entrée inférieure, canal Carillon" seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, vendredi, le 6 septembre 1918.

Les plans, devis et formules de contrat à remplir peuvent être vus à partir de et après cette date au bureau de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, et au bureau de l'ingénieur-surintendant des canaux de Québec, nouvel édifice Birks, Montréal.

Un chèque accepté par une banque au montant de $500, fait payable à l'ordre du Ministre des Chemins de Fer et Canaux, devra accompagner chaque soumission, laquelle somme sera confisquée si la personne soumissionnaire refuse d'accepter le contrat et d'exécuter les travaux aux taux décrits dans l'offre soumise.

Le chèque ainsi envoyé sera retourné aux entrepreneurs respectifs dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

La plus basse ni aucune des soumissions ne seront pas nécessairement acceptées.

Par ordre,
J. W. PUGSLEY,
Secrétaire.

Ministère des Chemins de Fer et Canaux,
Ottawa, 24 août 1918.

MINISTERE DES CHEMINS DE FER ET DES CANAUX, CANADA.
CANAL CHAMBLY

Renouvellement d'une partie du quai de la partie ouest, entrée supérieure du Canal Chambly, à St-Jean, Qué.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné et marquées "Soumission pour le renouvellement d'une partie du quai, partie ouest, de l'entrée supérieure du Canal Chambly, St-Jean, Qué.", seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, mardi, le 10 septembre 1918.

Les formules, devis et formules de contrat à remplir peuvent être vus au bureau de l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, et au bureau de l'ingénieur-surintendant des canaux de Québec, nouvel édifice Birks, Montréal, Qué.

Un chèque accepté par une banque au montant de $500, fait payable à l'ordre du Ministre des Chemins de Fer et Canaux, devra accompagner chaque soumission, laquelle somme sera confisquée si la personne soumissionnaire refuse d'accepter le contrat et d'exécuter les travaux aux taux décrits dans l'offre soumise.

Le chèque ainsi envoyé sera retourné aux entrepreneurs respectifs dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

La plus basse ni aucune des soumissions ne seront pas nécessairement acceptées.

Par ordre,
J. W. PUGSLEY,
Secrétaire.

Ministère des Chemins de Fer et Canaux,
Ottawa, 26 août 1918.

AVIS

Province de Québec, District de Montréal, Cour Supérieure, No 750
Dame Marie-Anne Bonin, épouse commune en biens de Joseph Henri Petit, des cité et district de Montréal, vs Joseph Henri Petit, du même lieu. Une action en séparation de biens a été intentée ce jour par la demanderesse contre le défendeur, Mtre J. O. Lacroix, avocat de la demanderesse.

AVIS

"DELORIMIER HOTEL, LIMITEE"

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 30 juillet 1918, constituant en corporation MM. Joseph Trefflé Trépanier, voyageur de commerce, Victor Lemay, hôtelier, Conrad Caron, commis, Aristide Joncas, comptable, de Montréal, et Napoléon Duquette, gérant, de la cité d'Outremont, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'aubergiste et de restaurateur conformément aux dispositions de la Loi des licences de Québec, et obtenir à cette fin une licence d'hôtel ou de restaurant ou toute autre licence qui serait jugée avantageuse pour les fins de l'entreprise, et faire le commerce de vins, liqueurs et autres breuvages et de tabac, cigares, cigarettes et autres marchandises;

Acquérir, recevoir, posséder, louer, échanger et aliéner les biens, meubles et immeubles nécessaires et requis pour atteindre les objets de la compagnie et disposer des dits biens de toute façon; hypothéquer et affecter les immeubles de la compagnie et donner en gages ou en nantissement les biens meubles de la dite compagnie;

Acheter, louer, détenir et acquérir toute entreprise d'une nature semblable en tout ou en partie à celle que la compagnie se propose d'exploiter;

Acquérir et posséder des actions, bons ou débentures de toutes corporations faisant le même genre d'affaires que la présente compagnie, en tout ou en partie ou en disposer;

Emettre des actions libérées, des obligations ou des débentures en paiement total ou partiel du prix d'acquisition de propriétés mobilières ou immobilières, de droits, réclamations, privilèges, licences, concessions ou autres avantages que la compagnie peut légalement acquérir, de même qu'en paiement de services rendus, soit en rapport avec la formation de la compagnie, soit au cours de ses opérations, sous le nom de "Delorimier Hôtel, Limitée", avec un fonds social de dix mille piastres ($10,000.00), divisé en cent (100b actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaire de la corporation, sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce trentième jour de juillet 1918.

Le sous-secrétaire de la province,
C.-J. SIMARD.
DESSAULLES & GARNEAU,
243-4 Avocats des requérants.

AVIS

SMITH BROS LIMITED

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 3 août 1918 constituant en corporation MM Lazarus Millman, avocat, Paul-E. Bourret, agent, Max Getz, pharmacien, Isidore Getz, droguiste, de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer sous toutes ses formes le commerce de la fabrication, de l'importation et de l'exportation en gros et au détail de l'argenterie, des objets d'or, des montres, diamants et articles de bijouterie de toutes sortes;

Acheter, louer ou autrement acquérir, détenir et jouir de toute propriété mobilière et immobilière, des franchises, achalandage, patentes, marques de commerce, droits et privilèges que détient ou dont jouit aucune personne, société ou compagnie exerçant ou constituée pour exercer aucun commerce semblable à celui que la présente compagnie est autorisée à exercer, et assumer le passif d'aucune telle personne, société ou compagnie;

Souscrire, faire, accepter, endosser, payer et émettre des billets promissoires, lettres de crédit, chèques, connaissements, traites, débentures et autres instruments négociables et transférables;

Faire toutes choses, exercer tous pouvoirs et aucun commerce se rattachant à l'accomplissement des objets pour lesquels la compagnie est constituée en corporation, sous le nom de "Smith Bros, Limited", avec un fonds social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) parts de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce troisième jour d'août 1918.

L'assistant-secrétaire de la province,
C. J. SIMARD.
243-4

AVIS

"LA COMPAGNIE EDGAR BECMAN, INCORPOREE".

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-neuvième jour de juillet 1918, constituant en corporation MM. Edgar Becman, directeur artistique; George Davis, secrétaire de compagnie; Paul Lacoste, avocat et conseil du Roi; Jos-Emile Côté, comptable, et Henry Budyk, avocat, de Montréal, dans les buts suivants:

Construire, ériger, acheter, louer, prendre à bail ou autrement acquérir des théâtres salles, places d'amusements et autres bâtiments et installations pouvant être employés à cet usage ou s'y rattachant, régir, entretenir et exploiter les dits théâtres et autres bâtiments et installations, exercer l'industrie de propriétaires et de gérants de théâtres et en particulier pourvoir à la production d'opéras, grands et comiques, opérettes, ballets, drames, comédies, vaudevilles, burlesques, nouveautés, pantomimes, pièces spectacle, féeries, et tous genres de spectacles lyriques, concerts promenades et autres concerts classiques et symphoniques, ainsi que toutes autres représentations théâtrales, musicales ou de vues animées;

Entreprendre, organiser, diriger et produire des bals, banquets, conférences, réunions ou assemblées publies ou privés;

Fournir, engager et employer des artistes, acteurs, chanteurs, opérateurs, troupes de théâtres et toutes autres personnes en rapport avec les objets ci-haut mentionnés, et agir comme agence de placement pour iceux;

Exercer l'industrie de marchands de vin, liqueur et tabac, d'hôteliers et restaurateurs, de fournisseurs licenciés et pourvoyeurs de rafraîchissements pour les fins de la compagnie;

Demander, acheter ou autrement acquérir les droits d'auteurs, droits de représentation et de publication, licences, concessions et privilèges utiles aux fins de la compagnie et les faire valoir, vendre, arrenter ou autrement céder et en disposer;

Employer des personnes à écrire, composer et inventer des pièces dramatiques, d'opéras et de spectacle quelconque, chansons, intermèdes, prologues, épilogues, poésies, musique et danse;

Imprimer et publier des pièces dramatiques et autres, poèmes, chansons et toutes oeuvres littéraires ou musicales dont la compagnie aura le droit d'auteur ou le droit de publication, et vendre, distribuer et faire le commerce de toutes matières publiées soit par elle ou par toute autre personne, tel que la compagnie le jugera à propos;

Annoncer les productions dramatiques, littéraires et autres de la compagnie au moyen d'affiches et autrement, et agir en qualité d'agents de publicité pour ce qui se rapporte aux objets de la compagnie;

Acheter, arrenter ou autrement acquérir, détenir, exploiter et utiliser des immeubles et bâtiments et dse franchises, droits, privilèges et clientèle y appartenant, possédés, détenus et utilisés par toute personne, maison ou corporation;

S'associer ou conclure des conventions au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie exerçant ou à la veille d'exercer ou entreprendre une industrie ou transaction capable d'être conduite de façon à profiter directement ou indirectement à la présente compagnie;

Acheter pour deniers comptants ou autre compensation, y compris des actions acquittées du capital de la compagnie, tous et chacun des biens, franchises, entreprises, propriétés, droits, pouvoirs, privilèges, obligations et débentures, lettres patentes, contrats, immeubles, clientèle et actif et autre propriété de toute personne ou compagnie, ou corporation municipale qu'elle pourrait acquérir en vertu de la présente charte;

Acheter ou autrement acquérir et détenir, avoir et posséder des stocks, actions et obligations émises par des compagnies ou corporations exerçant ou engagées dans une industrie d'une semblable nature, ou autrement disposer de ces stocks, actions ou obligations;

Distribuer entre les actionnaires de la compagnie, en nature, toute propriété de la compagnie, et en particulier toutes actions, débentures ou valeurs d'autres compagnies, appartenant à la présente compagnie, ou dont la présente compagnie pourrait disposer;

Vendre et céder l'entreprise de la compagnie ou toute partie de son entreprise, pour la compensation que la présente compagnie jugera suffisante, et en particulier pour les actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie ou corporation;

Emettre la totalité ou une partie des actions de la compagnie, acquittées et non sujettes à appel, en paiement de toute propriété mobilière ou immobilière, ou autres biens acquis par une compagnie comme rémunération pour services rendus ou à rendre à la compagnie, soit en plaçant des actions ou débentures de la compagnie, ou de toute autre manière ou pour toute autre considération que les directeurs jugeront suffisante dans l'intérêt de la compagnie;

Promouvoir d'autres compagnies pour des fins censées profitables à la compagnie, sous le nom de "La compagnie Edgar Becman, incorporée", avec un fonds social de cinq mille piastres ($5,000.00), divisé en cinquante (50) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-neuvième jour de juillet 1918.

Le sous-secrétaire de la province.
C.-J. SIMARD.
KAVANAGH, LAJOIE & LACOSTE,
Avocats des requérants.
245-4.

AVIS

B. RAM LIMITED

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 2 août 1918, constituant en corporation MM. Lazarus Millmann, avocat, Paul-E. Bourret, agent, Aaron Millman, agent d'immeubles, Max Getz, pharmacien, Isidore Getz, droguiste, de Montréal pour les fins suivantes:

Exercer sous toutes ses formes le négoce d'importateurs et exportateurs en gros et au détail des épices, vins et provisions de toutes espèces;

Acheter, louer ou autrement acquérir, détenir et jouir de toute propriété mobilière et immobilière, des franchises, achalandage, patentes, marques de commerce, droits et privilèges que détient ou dont jouit aucune personne, société ou compagnie exerçant ou constituée pour exercer aucun commerce semblable à celui que la présente compagnie est autorisée à exercer, et assumer le passif d'aucune telle personne, société ou compagnie;

Souscrire, faire, accepter, endosser, payer et émettre des billets promissoires, lettres de crédit, chèques, connaissements, traites, débentures et autres instruments négociables et transférables;

Faire toutes choses, exercer tous pouvoirs et aucun commerce se rattachant à l'accomplissement des objets pour lesquels la compagnie est constituée en corporation, sous le nom de "B Ram, Limited", avec un fonds social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) parts de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce deuxième jour d'août 1918.

L'assistant-secrétaire de la province,
C. J. SIMARD.
243-4